



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 2

Séance du lundi 11 octobre 2021

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux. Il salue également M. R. Schweizer, chef du programme PECC, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent-Major D. Ansermet, répondant de police de proximité. Il n'y a pas de public. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19.

Les membres suivants sont excusés : Mmes G. Gilléron, L. Khouri Dagher, J. Ribeiro, E. Valentino. MM. M. Crausaz, G. De Mertzenfeld, X. Fonjallaz.
MM. A. Decurtins et Q. Schär sont absents.

Les scrutateurs sont MM. M. Layaz et F. Rittmeyer.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

-Présentation du programme Plan énergie et climat communal (PECC) par M. Rémi Schweizer, chef de projet au sein du Bureau de la durabilité du Département des institutions et du territoire.

-Ajout du point 4. Assermentation d'une Conseillère

-Le point 5 est supprimé, il n'y a pas de communication municipale.

Au point 6, sera traitée :

-Une interpellation déposée par la Concorde : « **Pour un parcours Santé et plus** » sur le territoire de la commune de Corsier.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité (1 abstention).

3. Présentation du programme Plan énergie et climat communal (PECC) par M. Rémi Schweizer, chef de projet au sein du Bureau de la durabilité du Département des institutions et du territoire.

A l'aide d'un powerpoint, M. R. Schweizer présente le programme du PECC en deux parties : 1) Pourquoi agir à l'échelon communal 2) les moyens d'agir. Il explique que le Bureau de la durabilité accompagne les communes vaudoises et les entreprises pour faire face aux défis climatiques favorisant la mise en réseau et les échanges de bonnes pratiques. La dynamique sur l'ensemble du territoire est ainsi soutenue.

Les communes peuvent bénéficier de soutiens financiers pour encourager les démarches transversales. Il y a deux sortes d'aides financières : pour les cités de l'énergie et le programme PECC. Le 50% des coûts est pris en charge par l'Etat.

Les informations se trouvent sur le site www.vd.ch/pecc et un nouveau portail renseigne les communes www.vd.ch/communes-durables Contact : pecc@vd.ch

A la fin de l'exposé, la parole est donnée aux Conseillers :

-Quelles sont les démarches et le coût pour la mise en place d'un plan climat ?

La décision d'établir un plan climat relève de la compétence municipale. Il n'y a pas d'obligation légale. Pour obtenir des subventions, la Municipalité doit s'engager. Elle contacte les bureaux qui pourraient la soutenir pour l'élaboration d'un PECC et demander des offres. Une fois ces deux points établis, elle peut s'adresser au Bureau de la durabilité. Il est impossible de chiffrer les coûts sans connaître la situation de la commune. Le plafond de la subvention est fixé à CHF 12'500.00 sur quatre ans pour la prestation d'accompagnement, soit la moitié de l'accompagnement externe.

La mise en œuvre a un coût. Des subventions fédérales peuvent être attribuées et certaines communes disposent d'un fonds pour l'énergie durable permettant le financement des projets communaux.

-Les communes de 2'000 à 5'000 habitants ont-elles eu recours au soutien du Bureau de la durabilité ? Existe-t-il une liste des bureaux à disposition ?

Il n'y a pas encore assez de recul, car le soutien financier est actif depuis le 15 septembre 2021. L'ancien programme énergétique des communes vaudoises lancé il y a 10 ans est en ligne, 98 communes y avaient adhéré. Il n'y a pas de liste établie des bureaux. Une formation en lien avec le PECC a été dispensée au début de l'été.

-Des exemples concrets peuvent-ils être donnés par rapport au PECC ?

Dans le catalogue d'actions, il y a trois secteurs :

- 1) politique d'achats publics et responsables, promotion de l'alimentation locale saine et durable ; par exemple, un restaurant géré par la commune.
- 2) promotion de l'énergie photovoltaïque, éclairage public, mobilité douce. Œuvrer pour la réduction de l'émission de CO₂.
- 3) adaptations liées au changement climatique. Actions pour la promotion de la diversité, de lutte contre les espèces envahissantes, protection de la population lors de la canicule.

-Quelle est la bonne échelle pour la prévention des dangers naturels, l'établissement d'un plan climat et la politique d'agglomération ? Une réflexion au niveau intercommunal, à l'élaboration du PGA doit être prise en compte.

Toutes les échelles sont pertinentes tant au niveau communal que cantonal. Les actions menées au niveau intercommunal sont recommandées.

-Y a-t-il un objectif idéal à atteindre en établissant un PECC ?

L'objectif fixé par les accords de Paris, soit obtenir la neutralité carbone en 2050 est aussi repris par le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat. Cet objectif est la référence. Il n'y a pas d'aspect juridique et constitutionnel pour les communes par rapport à cet accord.

-L'obtention du label « cité de l'énergie » ne s'applique-t-elle que pour les moyennes et grandes communes ? Où se situe la commune de Corsier ?

Il n'y a pas de définition pour les petites, moyennes ou grandes communes. Le programme « cité de l'énergie » est à disposition de toutes les communes. Il y a une trentaine de communes de 6000 à 7000 habitants qui ont adhéré à ce label et aussi quelques petites communes 2000 à 3000 habitants. C'est une question de politique locale, de savoir si cela fait sens d'engager la commune pour qu'elle soit labellisée « cité de l'énergie ».

-Quel est le lien entre le PECC et la « cité de l'énergie » ?

Il est possible de démarrer avec un PECC et de l'utiliser comme un tremplin pour glisser vers un programme « cité de l'énergie ».

-Qui fait le bilan actuel de la commune par rapport au plan climat ?

Le canton propose de réaliser en ligne le profil énergétique de la commune. Concernant le bilan carbone, il est difficile de quantifier les émissions carbone émises sur le territoire communal. L'état des lieux consiste à prendre en compte les mesures prises et déployées sur le territoire communal. Le mandataire aidera la commune en identifiant les potentielles améliorations à réaliser en vue de l'élaboration d'un plan climat.

-Concernant la neutralité carbone de la commune, les émissions privées sont-elles prises en compte ?

L'objectif de la neutralité carbone, défini au niveau fédéral et cantonal, tient compte de l'ensemble des émissions privées, agricoles, industrielles, etc... sur le territoire fédéral ou cantonal. Cet objectif n'inclut pas les émissions grises qui sont les émissions importées (soit 60% des émissions en Suisse).

-Les gaz à effets de serre proviennent-ils uniquement du CO₂ ?

D'autres gaz de nature similaire existent. Le CO₂ sert de référentiel de base pour les calculs d'émissions.

M. le Président remercie chaleureusement M. R. Schweizer pour sa conférence et les réponses données aux Conseillers. Il lui remet 3 bouteilles de la vigne communale. M. R. Schweizer quitte la salle sous les applaudissements des membres de l'assemblée.

4. **M. le Président** lit la lettre de démission de M. A. Duay (VG) qui quitte la commune. Les Verts n'ayant pas de « viennent ensuite », **Mme Sandra Jamet** VG a été parrainée par 5 citoyens. La liste des parrains a été vérifiée par le Greffe. Elle est recevable.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme S. Jamet**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

5. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

-**M. le Président** remercie **M. B. Demierre**, le Greffe municipal et **M. S. Liniger**, coordinateur des sociétés locales, pour l'organisation de la sortie du CC et du personnel communal. Cette sortie a rencontré un vif succès.

-L'Animation jeunesse propose de présenter leurs activités. Une nouvelle animatrice a été engagée. Cette présentation pourrait se faire lors de la séance du 14 février 2022.

-ASR (Association Sécurité Riviera) : M. F. Pilloud, directeur de l'ASR viendra présenter les activités de l'ASR lors de la séance du 4 avril 2022.

-A l'issue de la séance du 5 novembre 2021, le souper du CC a été reporté au printemps.
M. le Président estime qu'il aurait été délicat de demander aux collègues qui ne sont pas en possession du pass sanitaire de quitter la salle.

-En date du 28 septembre 2021, le Bureau du CC a écrit au Commandant de compagnie de M. E. Bürki pour lui demander de le libérer de ses obligations militaires afin de pouvoir siéger aux séances du CC. Le Commandant a répondu favorablement à cette requête.

-Par rapport aux demandes émanant des Verts lors de la séance du 6 septembre 2021, le Bureau du CC a pris les décisions suivantes :

1) Les rapports de la Commission ad hoc et de la CoFin seront mis en ligne dans un dossier géré par le Greffe.

2) Les futurs discours seront mis en annexe intégralement à condition que les orateurs les mettent à disposition.

3) Le Conseiller, avant de lire sa longue intervention, annoncera s'il souhaite qu'elle figure annexée au PV. Il enverra par mail à la secrétaire, pour le lendemain midi, son intervention ainsi qu'un résumé qui sera, lui, inséré au PV.

-**M. le Président** a reçu un courrier émanant de **M. J. Cherix** (VG) qui désormais siègera en tant qu'indépendant. A l'art. 41 du Règlement communal, il est stipulé que lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe. **M. J. Cherix** (I) doit vraisemblablement démissionner de l'ASIC. Les Verts devront désigner un nouveau Conseiller pour le remplacer.

-**M. le Président** rappelle à nouveau, que les Conseillers s'excusent auprès de la **secrétaire en cas d'absence aux séances du CC** : christine.ccc@hotmail.com et non pas au Greffe municipal.

6. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

Au nom de la Concorde, **Mme M. Meier** (C) donne lecture de l'interpellation :

« Pour un Parcours Santé et Plus » sur le territoire de la commune de Corsier se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique remercie pour le dépôt de l'interpellation qui est fort intéressante. Elle relève que la commune de Corsier possède peu de forêt. L'essentiel de la surface forestière communale se situe sur les pentes de la Veveyse. L'endroit est peu adapté pour accueillir un parcours Santé et Plus. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte avant la réalisation d'un tel parcours : contact avec les propriétaires des forêts, négociations à entreprendre avec le garde-forestier et le garde-faune, établissement de servitude de passage, etc...

L'interpellation sera transmise à la Municipalité et la réponse convient à **Mme M. Meier**.

7. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-**M. P. Groux** (C), suite à la mise en annexe des discours intégraux des Préfet, Syndic et Président, estime que cela n'a pas de sens. L'objectif d'un discours et de s'adresser aux membres présents du CC. L'auteur du discours donne son accord pour l'annexer intégralement. Il ne veut pas contredire le Bureau mais Il souhaite que les membres du

CC se prononcent sur l'utilité ou pas d'adjoindre les discours au PV.

M. le Président laisse les Conseillers réagir aux propos de **M. P. Groux**. La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

-M. D. Bourgeois (VG) est enthousiasmé par la présentation du PECC qui ouvre des possibilités à la commune et du soutien concret de l'Etat. Il imagine que la Municipalité connaît déjà le programme puisque des cours ont été dispensés cet été 2021. Il pose les questions suivantes :

- 1) Quelles mesures de ce plan climat pensez-vous adapter pour la commune ?
- 2) Avez-vous pu fixer des priorités ?
- 3) L'étude et la mise en œuvre de ces mesures engendreraient-ils des coûts pour la commune ? Ont-ils été inscrits au budget 2022 ?
- 4) Quel soutien imaginez-vous de la part des membres du CC ? Nous sommes plusieurs à vouloir nous impliquer sur ce sujet.

M. P.-A. Debétaz précise que les membres de la Municipalité n'ont pas suivi les cours proposés. La Municipalité s'est déjà investie dans la rénovation des bâtiments communaux mais elle peut aller plus loin. Une séance est agendée pour dresser un bilan de ce qui pourrait être entrepris. Le Canton sera sollicité.

-M. D. Chenevard (A), par rapport aux paniers du grainier avec légumes des Monts, lit la lettre de Mme C. Cuénod-Cochard. Suite au mail adressé le 16 septembre 2021 à tous les Conseillers, elle apporte des précisions afin de d'éviter d'induire en erreur les consommateurs avides de produits de proximité. Sur les 16'000 m2 loués par le maraîcher, seuls environ 1100m2 sont exploités. Ne comprenant pas le manque de diversité de légumes cultivés et le peu de soin apporté aux cultures (légumes pas récoltés, feuilles des plants de pommes de terre dévorées par les doryphores et la non utilisation de la surface attribuée), M. S. Girardin a été contacté. Il précise qu'il fait des essais de culture sur le terrain. Le sol est en reconversion bio ; ce processus dure plusieurs années. Les légumes vendus viennent de Bex.

Mme Cuénod-Cochard estime qu'il est trop tôt pour vanter la production issue du domaine de la Chaux. Il faut laisser au maraîcher du temps pour parfaire sa reconversion.

Le préposé local à la culture des champs a dû intervenir car la parcelle d'environ 15'000m2 n'est pas entretenue. Les herbes indésirables, notamment, les chardons et la vergerette envahissent les terres avoisinantes. Le maraîcher va faire paître des moutons pour pallier à cette situation.

-Mme I. Mougneau (C) informe que le Conseil intercommunal de l'ASIC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier) s'est réuni le 30 septembre 2021. Quelques-uns des sujets abordés sont :

- a) Intégration du personnel de l'accueil parascolaire Ondine au sein de l'ASIC. La séance extraordinaire du 16 novembre 2021 entérinera le changement de statut.
- b) Prise de connaissance du rapport de la CoGest et acceptation du Budget 2022.
- c) Nouvelle animatrice jeunesse, Mme Müller au sein d'Egzeko et présentation de projets d'accueil pour les 14 ans et plus.
- d) Mise en place de pavillons scolaires provisoires. Une séance publique est prévue avec les riverains pour avancer le projet de manière constructive.
- e) La décision de la Commune de Vevey de quitter la structure REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) sera effective au 31 décembre 2021. Les Communes ont un grand défi à relever pour reprendre le réseau qui regroupe les garderies ou crèches et les mamans de jour.

M. le Président remercie Mme I. Mougneau pour ces informations. Les membres du CC sont invités à rapporter les discussions ou décisions prises dans les organismes

intercommunaux.

-Mme J. Henry-Baudois (GV) relève que les Verts ont souhaité l'établissement d'un « Plan d'interventions en cas de danger naturel gravitaire », plan recommandé et soutenu par la Confédération. La Terre a subi cette année à cause des effets du réchauffement climatique : 75 jours de dôme de chaleur dans la partie ouest du Canada, des sécheresses intenses, de nombreux feux de forêt et leurs conséquences, des trombes d'eau persistante tombées cet été en Suisse.

La voirie a été très active dans son suivi de l'état des infrastructures de collecte des eaux claires, ceci avec succès.

Les Verts posent deux questions :

- 1) quels ont été les dégâts causés sur le territoire communal ?
- 2) quels sont les risques de débordement dans et en amont du village, du ruisseau fortement canalisé de la Bergère, à la limite avec la commune de Corseaux ?

M. M. Ceppi répond qu'il y a eu davantage d'arbres arrachés sur le domaine privé que communal. Quelques petits éboulements ont été signalés, mais heureusement sans grave conséquence. Les canalisations et le lit des ruisseaux ont été bien nettoyés. La voirie est attentive à l'entretien de ces objets. Concernant les éventuelles chutes de rochers, un plan a été établi afin de protéger certaines zones sensibles. En collaboration avec le Canton, les forêts sont entretenues.

-M. Ch. Borloz (A) informe que, sur le site de forum participatif, (vevey.inilab.ch), des questions ont été posées sur la sortie possible de la commune de Vevey de l'ASR.

Mme la Syndique demande si ce site est officiel.

M. Ch. Borloz répond par la négative.

Mme la Syndique relève qu'elle n'est pas au courant de cet éventuel retrait, au même titre que M. Ch. Kaelin, délégué à l'ASR. Ce serait très grave au niveau de l'intercommunalité.

-Mme C. Cristalli (VG), au nom des Verts fait part d'un vœu quant à **un aménagement durable autour du chalet Egzeko** et qu'une personne du groupe des Verts soit intégrée au groupe de réflexion.

Depuis deux ans, le cercle jardin collectif du DàC (Demain à Corsier), soutenu par la Municipalité travaille la terre pour transformer les abords du chalet Egzeko en potager collectif et participatif de type permaculture. Le DàC est un collectif engagé pour un monde durable et visant à développer des liens et des solutions locales dans le respect et la régénération de la nature. Le cercle est en lien avec le mini-DàC. Le cercle, avec l'appui d'Egzeko, a mis sur pied des activités pédagogiques de jardinage et d'information. Il serait partant pour une collaboration encore plus étroite avec l'école (classes vertes, potager, étude du milieu, entretien des parcelles durant l'été, etc...).

Le réaménagement de la parcelle devrait être durable avec une construction légère en bois, la préservation des grands arbres, la sauvegarde des terres non bétonnées et des espaces « sauvages ».

M. P.-A. Debétaz relève que la Municipalité est consciente de l'utilité des jardins. Un préavis sera présenté le 6 décembre 2021 concernant la démolition du chalet Egzeko. La Municipalité reste à l'écoute des demandes environnementales et envisagera une collaboration pour adapter la parcelle aux besoins des enfants.

-Mme M. Meier (C), suite à l'intervention indirecte de Mme C. Cuénod-Cochard, désire

proposer à M. Girardin de prendre position personnellement par rapport à cette situation plutôt que de relater très indirectement une conversation téléphonique. Il est préférable d'acheter des légumes bios venant de Bex que de l'étranger.

M. D. Chenevard (A) rétorque que les légumes, c'est très bien, mais que les chardons dans les champs sont hautement toxiques et néfastes pour les animaux. Là, on ne parle plus de culture bio de proximité. Cela démontre que le site n'est pas entretenu.

-M. F. Rittmeyer (VG), par rapport aux propos de **M. M. Ceppi**, précise qu'une route s'est effondrée juste au-dessous de chez lui et qu'un trou béant à proximité, en amont du cimetière, sont des conséquences du changement climatique. Chez lui, il constate un décalage de 8 mm entre les catelles de sa cuisine. Les conséquences du réchauffement climatique peuvent être graves.

-M. F. Rittmeyer, au nom des Verts, dépose un vœu : **Mise au budget 2022 d'un montant permettant de développer considérablement les incitations aux économies de CO₂ sur le territoire communal.** Il relève que la nouvelle loi sur le CO₂ a été rejetée de peu. Selon les analystes, le principal point d'achoppement a été la question des taxes. Il faut passer des taxes aux incitations pour avancer vers l'objectif de limitation du réchauffement climatique. Actuellement et à notre connaissance, la Municipalité subventionne à hauteur de 10%, mais maximum CHF 300.00 l'achat d'un vélo électrique. Pour information, la commune de Montreux propose un subventionnement de 20% avec un maximum de CHF 1'000.00.

Quantité de communes ont déjà fait l'effort de mettre en place des incitations telles que :

- pour tout ce qui est énergie et bâti
- pour des toits ou des façades végétalisées, pour la récupération de l'eau de pluie
- pour les analyses électriques et l'établissement du plan de mesures
- pour diverses subventions pour la mobilité douce des citoyens
- pour la réparation ou l'achat d'un appareil ménager et pour l'éclairage
- pour les lombricomposteurs et la plantation d'arbres.

Les Verts forment le vœu que la Municipalité développe des offres de soutien aux économies de CO₂ tant pour les citoyens que pour les entreprises, et qu'un montant en conséquence soit inscrit au budget 2022 de la Commune.

Mme L. Dutoit (C) remercie la Municipalité pour la réintroduction de la Flexicard. Elle s'étonne du prix qui a passé de CHF 45.00 à CHF 48.00.

Mme la Syndique répond que la carte est toujours au prix de CHF 45.00.

-Mme A. Volet (A), concernant l'interpellation de **Mme M. Meier** pour un parcours santé, relève qu'il y a de nombreuses ressources avec l'Urban-Training. Elle l'utilise au quotidien dans le cadre de sa profession, il y a d'énormes possibilités au village pour créer des parcours.

Mme A. Volet (A) informe que la nuit du vin-cuit aura lieu du vendredi 15 au samedi 16 octobre 2021. Le vendredi soir, il sera possible de se sustenter avec un repas chaud.

M. M. Ceppi précise que, dans le préavis du Parc Chaplin, des « engins » permettant le fitness urbain seront à disposition de la population.

-Mme V. Deparis (C) souhaite qu'une poubelle soit installée à l'arrêt du bus de l'Hautigny comme aux autres arrêts. Il y aura moins de déchets jonchant le sol.

M. F. Morier-Genoud (VG) rebondit sur cette intervention pour dire qu'à l'arrêt du bus en face du funiculaire, il manque une poubelle. La question est de savoir si l'arrêt de bus est

sur la commune de Corsier ou de Vevey.

M. P.-A. Debétaz répond que l'arrêt de bus est sur la commune de Vevey.

M. le Président, par rapport à l'intervention de **M. P. Groux** sur le fait d'annexer l'entier des discours, relève que le Bureau du CC représente tous les groupes du CC. Il faut trouver des compromis pour obtenir une bonne entente globale, cela a été le cas pour le sujet des discours à annexer dans leur intégralité. Les discours ont lieu principalement en début de législature et chaque année au changement de Présidence. Ce n'est donc pas un cas très fréquent. Il faut aller de l'avant.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la séance à 21h45. Il rappelle aux Conseillers actifs lors de la dernière législature de prendre leurs jetons de présence. Il remercie les Conseillers pour leur participation et souhaite une bonne rentrée à tous les membres de l'assemblée.

Au nom du Conseil communal

Le Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Annexe : interpellation « **Pour un Parcours Santé et Plus** » sur le territoire de la commune de Corsier »

Interpellation « Pour un Parcours Santé et Plus » sur le territoire de la commune de Corsier - déposée au Conseil Communal de Corsier le 11 octobre 2021

Corsier a la chance d'avoir un territoire étendu sur de nombreuses zones forestières et champêtres, communales ou privées, qui sont souvent déjà accessibles pour les promeneurs, vélos et cavaliers.

Cependant, il n'y a pas de parcours balisés avec des infrastructures permettant de cibler et varier les efforts physiques, à l'instar des parcours Vita dont les objectifs annoncés sont: « *la promotion de la santé, le développement de la cohésion familiale, le contact avec la nature, le renforcement du sport populaire* ». Ce genre d'aménagement à proximité du lieu de vie, accessible à tous et gratuit, est un stimulant important, une invitation à l'exercice physique régulier et à la sortie en nature.

La promotion de la santé étant au programme de la Concorde, nous désirons proposer l'aménagement d'un ou plusieurs parcours santé sur le territoire de la commune, dont un au moins si possible à proximité du village. Exemple et expertise peuvent être repris ou non des parcours Vita qui sont basés sur des standards et des normes de sécurité reconnus. La Fondation Vita Parcours est l'organe directeur stratégique dont La Zurich Compagnie d'Assurances SA (Zurich) est le sponsor exclusif. La fondation propose un soutien intéressant pour l'élaboration de tels parcours et l'infrastructure nécessaire (engins et signalisation). Ce qui permet une bonne estimation des coûts que cela implique ainsi que de l'entretien qui est ensuite nécessaire. Car chaque parcours Vita est pris en charge par une organisation responsable locale. Dans 80% des cas, il s'agit de la commune concernée. Parmi les autres organisations responsables locales, 13% sont des entités privées comme club de sport, de ski ou de foot et 7% sont des offices du tourisme. L'organisation locale est responsable pour l'aménagement, l'entretien et le renouvellement de son parcours.

« ...et Plus » - Elargissement du concept santé

Nous proposons à la municipalité d'étudier également l'opportunité d'ajouter à de tels parcours une dimension ludique et pédagogique relative à la faune et la flore, à la biodiversité. Ceci permettrait à plus de personnes, peut-être aux écoles également, de profiter de ces parcours d'une autre façon.

En résumé, utiliser le concept d'un parcours Vita auquel viendrait s'ajouter des dimensions ludiques et pédagogiques adaptées à chaque saison, serait un plus très appréciable pour la qualité de vie et la santé des habitants de Corsier.

Vous trouverez ci-joint tous les documents et contacts nécessaires pour une éventuelle coopération avec la Fondation Vita Parcours et les conditions à l'élaboration d'un nouveau parcours.

L'élaboration de ce projet serait peut-être l'occasion de créer une commission thématique pour travailler sur le ou les trajets et l'élargissement du concept vers les dimensions ludiques et pédagogiques mentionnées.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous accorderez à cette proposition.

Martine Meier

Avec le soutien de la majorité de la Concorde

Annexes envoyées par mail et liens

www.zurichvitaparcours.ch

Echange de mails avec Mme B. Baumann - directrice Zürich Parcoursvita (ZPV) - baumann@radix.ch

Dossier PDF - Critères pour l'installation d'un nouveau Zürich Parcoursvita

Dossier PDF - offre engins